VILLE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ 2026-293 PORTANT RÈGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE TURGOT

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION D'UN ESPACE COMMUNAL EN HOMMAGE À SAMUEL PATY

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R417-10 ;
- Considérant qu'il convient de règlementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules rue Turgot le vendredi 16 octobre 2026 à l'occasion de l'inauguration du parvis aménagé situé devant l'école maternelle Pauline Kergomard dénommé « Parvis Samuel PATY » ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La circulation et le stationnement des véhicules à moteur seront interdits sur un tronçon de la rue Turgot, **le vendredi 16 octobre 2026 de 16h30 à 18h15,** tel que défini sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par les services municipaux, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la règlementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Haute-Vienne et Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de PANAZOL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 7 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE PANAZOL R.F. 87290

Fabien DOUCET

Publié le 12 OCT. 2026

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2026-293 PORTANT RÈGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE TURGOT
À L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU PARVIS SAMUEL PATY

